## MAIRIE de LA TOURETTE

## DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 03/10/2023	
Affichage récépissé dépôt de dossier : 05/10/2023	
Par:	Monsieur SUCHET DAVID
Demeurant à :	4 RUE DES ACACIAS 42380 LA TOURETTE
Sur un terrain sis à :	4 RUE DES ACACIAS 42380 LA TOURETTE 312 A 1239
Nature des Travaux :	construction d'une piscine 8.00 X 3.50

N° DP 042 312 23 M0014

## Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 03/10/2023 par Monsieur SUCHET DAVID, Vu l'objet de la demande :

- pour construction d'une piscine 8.00 x 3.50
- sur un terrain situé 4 RUE DES ACACIAS 42380 LA TOURETTE

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 décembre 2017 et modifié le 12 mars 2019, Zone : - UC (Parcelle A 1239 : 100%)

Vu la consultation de Loire Forez agglomération - service cycle de l'eau en date du 10/10/2023

**Vu l'avis Favorable avec prescriptions** de Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) DEMAT en date du 13/10/2023

## ARRETE

Article 1: La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées ci-dessous.

Article 2: Les prescriptions émises par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) dans l'avis ci-joint, devront être strictement respectées.

Article 3: Les eaux de vidanges, de lavage de filtre et de trop-plein de piscines sont à raccorder au réseau d'eaux usées. Les eaux de drainage de piscine sont à raccorder au réseau d'eaux pluviales.

LA TOURETTE, le 24 octobre 2023 Le Maire, Serge GRANJON